

Faire garder son enfant par une assistante maternelle

Le Grand Périgueux aide les parents à trouver une assistante maternelle à proximité de leur domicile et accompagne les professionnelles agréées dans l'accueil individuel des tout-petits via les Relais Petite Enfance (RPE).



Pour en savoir plus sur les Relais Petite Enfance (RPE), cliquez ici. (<https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/petite-enfance/les-relais-petite-enfance-rpe-1>)

L'accueil individuel des tout-petits

Sur le Grand Périgueux, près de 1500 places d'accueil individuel sont proposées auprès d'environ 500 assistantes maternelles agréées (AMA).

Confier son enfant à un assistant maternel

En faisant le choix de ce mode de garde, les parents sont assurés que l'accueil de leur enfant est réalisé par un seul et unique professionnel agréé, formé et qualifié, à l'écoute des particularités de l'enfant.

L'accueil au domicile d'un assistant maternel permet à l'enfant d'être dans un environnement stable et calme.

L'enfant pourra s'y épanouir et s'y socialiser au contact d'un nombre d'enfants limité et au travers des activités et sorties qui pourront être proposées par son assistant maternel.



Choisir de confier son enfant à un assistant maternel, c'est opter pour un mode de garde flexible avec des horaires souples.

En savoir plus sur l'agrément et la formation des assistants maternels

L'assistant maternel s'engage à suivre une formation de 120 heures et à ne pas accueillir d'enfant avant que la moitié de sa formation ne soit effectuée. Une attestation d'agrément est fournie et peut être exigée par les parents.

Par la suite, les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) (<http://www.dordogne.fr/a-votre-service/enfance>) (<https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/petite-enfance/faire-garder-son-enfant-par-une-assistante-maternelle?>)

[-famille/faire-garder-mon-enfant](#)) assurent le suivi et le contrôle des assistants maternels agréés.

La PMI s'assure que toutes les conditions réunies lors de l'obtention de l'agrément restent satisfaisantes dans le temps.

Par ailleurs, l'assistant maternel a un devoir d'information auprès de la PMI dont il dépend, et doit signaler toute modification dans son logement.

Le coût d'un accueil chez un assistant maternel

Les tarifs des assistants maternels sont libres, cependant pour que les parents puissent bénéficier des aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-dordogne/accueil>) ces tarifs doivent se situer entre un minimum (défini par la loi) et un maximum (défini par la CAF).

Le site de [MonEnfant.fr](https://monenfant.fr) (<https://monenfant.fr/>) permet d'établir une simulation du coût, des aides et recense une partie des assistants du territoire.

La liste complète des assistants maternels est disponible aux Relais Petite Enfance.



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX
ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

> CONTACT